

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
125ème séance

Vendredi 13 mars 2020

PROCES-VERBAL

1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 2 décembre 2019

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 2 décembre 2019

2. Arrêté et approbation du compte financier 2019

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ;

Article 1er :

Le conseil d'administration arrête et approuve par 15 voix pour, 2 contre, 1 abstention le compte financier de l'année 2019, qui fait apparaître les éléments suivants :

- **24 791 ETPT sous plafond et 7 755 ETPT hors plafond**
- **3 423 722 411 € d'autorisations d'engagement**
- **3 443 531 709 € de crédits de paiement**
- **119 455 140 € de solde budgétaire**
- **108 362 315 € de variation de trésorerie**
- **-42 108 137 € de résultat patrimonial**
- **133 791 228 € de capacité d'autofinancement**
- **- 44 650 675 € de variation de fonds de roulement**

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial négatif au compte « report à nouveau » à hauteur de **42 108 137,01 €**.

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 4 :

Le conseil d'administration arrête les comptes consolidés du groupe CNRS de l'année 2019, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration du 3 décembre 2009, modifié par la délibération du 23 octobre 2017, à savoir :

Entités sous contrôle exclusif :

- CNRS éditions SA ;
- CNRS Innovation SA ;
- CNRS Create.

Entités sous contrôle conjoint :

- La société civile Synchrotron Soleil ;
- le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
- l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
- l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
- le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC) ;
- le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

3. Budget rectificatif n°1 2020

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Par 13 voix pour, 2 contre, 3 abstentions,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **25 175 ETPT** sous plafond et **7 849 ETPT** hors plafond
- **4 055 846 708 €** en Autorisations d'engagement dont :
 - **2 567 344 619 €** en personnel
 - **1 413 921 955 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **74 580 134 €** en investissement programmé
- **3 926 561 560 €** de crédits de paiement
 - **2 567 344 619 €** en personnel
 - **1 278 537 124 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **80 679 817 €** en investissement programmé
- **3 500 870 901 €** de prévisions de recettes
- **- 425 690 659 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 414 368 925 €** de variation de trésorerie
- **- 337 788 431 €** de résultat patrimonial
- **- 180 235 309 €** de capacité d'autofinancement
- **- 425 690 659 €** de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

4. Prise de participation du CNRS au capital social de la SATT Paris-Saclay

Le Conseil d'administration approuve par 10 voix pour, 8 contre, la prise de participation du CNRS au capital social de la SATT Paris-Saclay par l'acquisition, au prix d'un euro, de 190 actions détenues par la fondation de coopération scientifique Campus Paris Saclay dans le capital social de la SATT.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

5. Compte-rendu 2019 des décisions du président-directeur général en matière de participation aux organismes dotés de la personnalité morale et orientations proposées pour 2020.

Le Conseil d'administration prend acte par 16 voix pour, 2 abstentions, des décisions prises par le Président en 2019, dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le Conseil d'administration approuve par 14 voix pour, 4 contre, les orientations proposées pour 2020 en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

6. Désignation des commissaires aux comptes du CNRS pour les exercices comptables de 2020 à 2025

Conformément à l'article L. 823-1 du code de commerce, le conseil d'administration désigne par 15 voix pour, 3 abstentions :

- Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, société par actions simplifiée sise au 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, commissaire aux comptes titulaire et représenté par Madame Florence PESTIE, associée, ainsi que Monsieur Patrice MOROT, président de cette même société, en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;
- Le cabinet Ernst & Young Audit, société par actions simplifiée sise au 2 place des Saisons 92400 Courbevoie, commissaire aux comptes titulaire et représenté par Jérôme MOURROUX, associé, ainsi que la société Auditex SAS, sise au 50 avenue des Champs-Elysées 75008 Paris, en qualité de commissaire aux comptes suppléant et représentée par Monsieur Christian SCHOLER, président.

Les commissaires aux comptes titulaires sont les attributaires des deux lots du marché public à prix global et forfaitaire qui a été préalablement passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

7. COMUE Université de Lyon : modification du décret statutaire

Le Conseil d'administration adopte par 12 voix pour, 6 contre, les articles 5.2 et 8 des statuts de la Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE) Université de Lyon, tels qu'ils lui ont été présentés en séance.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 mars 2020

Le Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
125ème Séance
Vendredi 13 mars 2020

Président de séance :

M. Antoine PETIT

Sont présents :

Mme Caroline OLIVIER-YANNIV	M. Benjamin BERTRAND	M. Christophe BLONDEL
M. Alban HAUTIER	Mme Hélène CAZAUX-CHARLES	Mme Josiane TACK
Mme Christine MUSSELIN	M. Yannick BOURLES	Mme Janique GUIRAMAND
M. Bernard ALAUX	Mme Claudia ZLOTEA	Mme Carole LE CLOIEREC

Sont absents :

Mme Valérie CASTELLANI (Absentee excusée)
M. Nicolas CUDRE-MAUROUX (Absent excusé)
M. Bernard DAUGERAS (Absent excusé, pouvoir à Benjamin BERTRAND)
Mme Sylvie GARCELON (Absentee excusée)
M. Bernard LARROUTUROU (Absent excusé, pouvoir à Alban HAUTIER)
Mme Bettina LAVILLE (Absentee excusée, pouvoir à Antoine PETIT)
M. Pierre MUTZENHARDT (Absent excusé, pouvoir à Caroline OLLIVIER-YANIV)
Mme Agnès PLAGNEUX-BERTRAND (Absentee excusée)
M. Régis REAU (Absent excusé)
Mme Sylvie RETAILLEAU (Absentee excusée, pouvoir à Christine MUSSELIN)

Membres avec voix consultative :

M. Christophe COUDROY
M. Alain SCHUHL
M. Jean-Luc MOULLET
Mme Dorothée BERTHOMIEU (Absentee excusée)
Mme Marie-Laure INISAN-EHRET
M. Jean-Claude PERREL

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS (Absentee excusée)
M. Christophe-Alexandre PAILLARD
M. Hugues de LA GIRAUDIERE
Mme Myriam FADEL
Mme Valérie HOSPITAL
Mme Pascale ACCARD

Invités ponctuels :

M. Pierre-François ALLIOUX
Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL
Mme Anne CORVAL
Mme Florence PESTIE
M. Arnauld VASSEUR